Canadian Centre for Occupational Health and Safety

Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail

L'ACNÉ

Un résumé des risques sur le plan professionnel

P89 - 1F

L'ACNÉ

Un résumé des risques sur le plan professionnel

Renzo Bertolini

Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail

Janvier 1989

CCOHS-CCHST

90-00246/

L'ACNÉ - UN RÉSUMÉ DES RISQUES SUR LE PLAN PROFESSIONNEL

Chaque document produit par le CCHST est soumis à une série de révisions. Dans le cadre de ce processus de révision, on demande à des représentants des gouvernements, des employeurs et des travailleurs d'examiner les versions préliminaires des documents du CCHST et de juger de leur exactitude sur le plan technique et de leur lisibilité pour l'usager.

Le CCHST s'efforce de s'assurer que l'information qu'il distribue est exacte et exhaustive. Cependant, il est entendu qu'il ne se porte pas garant que ladite information est exacte et exhaustive et il ne sera tenu responsable d'aucun dommage ni d'aucune perte subis par suite de l'utilisation d'une information inexacte ou incomplète.

This publication is available in English under the title: Acne--A summary of the Occupational Health Concern.

NUMÉRO DU CCHST P89-1F
ISBN 0-660-92646-6
NUMÉRO DE CATALOGUE MAS CC273-2/89-1F

Date de publication : 1989

---

250 rue Main est
Hamilton Ontario
L8N 1H6
416-572-2981
Téléfax 416-572-2206
Télex 061-8532

CCOHS-CCHST

TABLE DES MATIÈRES

1.	INTRODUCTION	1
2.	ACNÉ IMPUTABLE AUX HUILES	1
3.	ACNÉ PICEALIS	3
4.	ACNE CHLORIQUE	3
5.	PRÉVENTION	3
	LECTURES SUPPLÉMENTAIRES	5

CCOHS-CCHST

1. INTRODUCTION

L'acné professionnelle est une inflammation des glandes qui sécrètent les huiles qui lubrifient la peau. L'inflammation se produit lorsque certaines substances chimiques bloquent les pores de la peau, causant une accumulation des huiles et la formation d'une protéine nommée kératine. L'accumulation des huiles et la formation de la kératine produisent les points noirs qui caractérisent l'acné professionnelle.

Chacun des trois groupes de produits chimiques suivants cause un type d'acné différent.

Groupe 1 - Le pétrole et ses dérivés, particulièrement tous les composés trouvés dans l'huile brute, causent l'acné imputable aux huiles.

Groupe 2 - Certains produits de goudron de houille sont responsables de l'acné picealis.

Groupe 3 - Les composés aromatiques halogénés comme les polychlorobiphényles provoquent l'acné chlorique.

2. ACNÉ IMPUTABLE AUX HUILES

La graisse et les huiles de coupe à base de pétrole sont responsables de l'acné imputable aux huiles qui se manifeste sous la forme d'ampoules ou de petites plaques localisées aux régions fortement exposées aux huiles comme les avant-bras et les mains. Cette affection peut atteindre l'abdomen et les cuisses si les vêtements du travailleur sont saturés d'huile. L'obstruction des pores de la peau par l'accumulation des huiles et de la kératine entraîne la formation de points qui noircissent au contact de l'air.

Les personnes qui souffrent d'acné imputable aux huiles devraient consulter un médecin. Non traitée, l'affection peut durer des mois après la dernière exposition aux huiles. Les lésions cutanées dues à l'exposition répétée aux produits du pétrole peuvent, faute de traitement approprié, se transformer à la longue en cancer de la peau.

Les caractéristiques de l'acné imputable aux huiles comprennent une coloration foncée de la peau et une réaction anormale de la peau à la lumière du soleil. La coloration foncée de la peau est due à une trop grande accumulation de la

mélanine. Les taches apparaissent surtout là où la peau est fortement exposée aux huiles de coupe et, en même temps, à la lumière du soleil. Elles résultent de l'exposition à un produit chimique et dépendent aussi de la présence de la lumière du soleil qui peut rendre certains produits chimiques plus toxiques.

Tableau - Acné professionnelle liée à diverses professions

Agent	Type d'acné	Groupe professionnel
Pétrole et dérivés du pétrole Huile brute et composés Huiles de coupe	Acné imputable aux huiles	Opérateurs de machines, mécaniciens, travailleurs exposés au pétrole et à ses dérivés
Produits du goudron de houille Huiles de goudron de houille Brai Créosote	Acné picealis	Travailleurs des usines de goudron de houille, travailleurs de la construction, couvreurs, finisseurs de routes, préposés à l'imprégnation de tubes en papier mâché, fabricants de tuyaux, préposés à la préservation du bois et des câbles
Composés aromatiques halogénés Chloronaphtalènes Biphényles polychlorés (BPC) Dibenzofurannes polychlorés (DFPC) Dibenzo-p-dioxines polychlorés (DDPC), par exemple : Tétrachloro-2,3,7,8 dibenzo-p-dioxine (TCDD) Tétrachloro-3,4,3',4' azoxybenzène (TCAOB) Tétrachloro-3,4,3',4' azobenzène (TCAB)	Acné chlorique	Travailleurs des industries chimiques, travailleurs de laboratoire, préposés à l'entretien, préposés à la manutention des déchets, travailleurs de diverses industries utilisant certains hydrocarbures halogénés

CCOHS-CCHST

3. ACNÉ PICEALIS

L'acné picealis est due aux produits du goudron de houille. Elle est caractérisée par des points noirs formés par les huiles et la kératine. Ces points noirs apparaissent particulièrement autour des yeux. En général, l'acné picealis se résorbe rapidement, mais dans certains cas, elle peut durer longtemps après la fin de l'exposition. Les victimes peuvent constater une coloration foncée de leur peau et signaler également une sensation de brûlure et une rougeur de la peau après l'exposition à la lumière du soleil. Comme dans le cas de l'acné imputable aux huiles, les lésions cutanées dues à l'exposition aux produits du goudron de houille qui sont mal traitées peuvent se transformer en cancer de la peau.

4. ACNÉ CHLORIQUE

L'exposition à divers composés aromatiques halogénés est à l'origine de l'acné chlorique. Les huiles et la kératine forment les kystes jaunes et les points gris qui accompagnent ce type d'acné. Les lésions cutanées apparaissent surtout sur le visage, mais dans les cas graves, elles peuvent envahir les épaules, la poitrine, le dos et l'abdomen. Dans les cas les plus graves, les lésions apparaissent aussi sur les bras, les cuisses, les jambes, les mains et les pieds. L'acné chlorique est le plus fréquemment due au contact direct de la peau, mais l'ingestion et l'inhalation sont aussi des facteurs. L'acné chlorique peut apparaître trois à quatre semaines après l'exposition et durer jusqu'à 15 ans, même après suppression de l'exposition.

Les complications liées à l'acné chlorique comprennent, entre autres, les maladies du foie, la bronchite, les nausées, les vomissements et la diarrhée. Il se produit aussi un effet toxique sur le système nerveux qui donne lieu à des symptômes comme les maux de tête, la fatigue, l'irritabilité, la transpiration des mains et des engourdissements dans les jambes.

5. PRÉVENTION

On peut prévenir l'acné professionnelle par de simples mesures d'hygiène, des méthodes de contrôle technique et la protection individuelle. Les mesures d'hygiène, y compris le lavage des mains, sont essentielles pour prévenir l'acné professionnelle. Dans les lieux de travail, il devrait y avoir des vestiaires et des installations de douches et de bains; de plus, les travailleurs devraient porter des combinaisons propres tous les jours.

Les méthodes de contrôle technique sont importantes pour réduire l'exposition. Les procédés en espace clos permettent d'isoler les travailleurs des substances nocives qu'ils utilisent. Les systèmes de ventilation locale appropriés empêchent le contact direct de la peau et l'inhalation. Les atomiseurs bien conçus réduisent la projection de substances nocives. Dans la mesure du possible, on devrait remplacer les substances nocives par des substances inoffensives.

En guise de protection individuelle, portez des lunettes antiéclaboussures et des gants. Il faut bien choisir ces articles, étant donné que les vêtements de protection ne résistent pas tous à toutes les substances.

En vertu de la loi au Canada, tous les travailleurs doivent être informés de la nature des substances auxquelles ils sont exposés et des risques des procédés de travail qu'ils utilisent.

Les travailleurs devraient consulter les FTSS qui fournissent des renseignements sur la sécurité de même que sur la santé. Les travailleurs devraient aussi s'assurer que les substances utilisées sont étiquetées de façon appropriée et qu'ils savent comment les utiliser en toute sécurité. Pour obtenir des renseignements sur les risques des matières utilisées au travail, on peut s'adresser au CCHST.

LECTURES SUPPLÉMENTAIRES

Adams, R.M. Occupational skin disease. New York: Grune & Stratton, 1983. p. 70-81.

Ancona, A.A. Occupational acne. Occupational Medicine: State of the Art Reviews. Vol. 1, no. 2 (1986) p. 229-243.

Dermatotoxicology. Edited by F.N. Marzulli et al. Second Edition. Washington: Hemisphere Publishing Corporation, 1983. p. 461-481.

Kaidbey, K.H. et al. A human model of coal tar acne. Archives of Dermatology. Vol. 109 (Feb. 1974) p. 212-215.

Suskind, R.R. Chloracne, "the hallmark of dioxin intoxication." Scandinavian Journal of Work, Environment and Health. Vol. 11, no. 3 (1985) p. 165-171.

Occupational and industrial dermatology. Edited by H.I. Maibach et al. Second Edition. Chicago, Ill.: Year Book Medical Publishers, Inc., 1987. p. 105-120.

Taylor, J.S. Environmental chloracne: update and overview. Annals of the New York Academy of Sciences. Vol. 320 (1979) p. 295-307.

Tindall, J.P. et al. Chloracne and chloracnegens. Journal of the American Academy of Dermatology. Vol. 13, no. 4 (1985) p. 5391-560.